



« En Mai, fait ce qui te plaît »

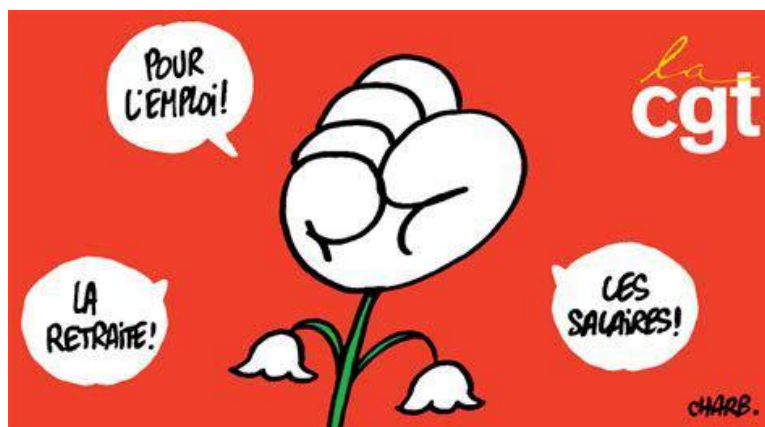
La dégradation de nos conditions de travail n'est pas une fatalité. Les alternatives pour un monde plus équitable existent et les mobilisations sont en cours.

Dans le cadre de cette lutte collective, l'intersyndicale DGFIP vous propose une plateforme revendicative intitulée « 50 solutions pour la DGFIP » (<http://www.financespubliques.cgt.fr/file/13335/download?token=6Qbz8BtF>), dont l'abandon des réformes destructrices d'emplois, des garanties collectives et de service public en cours.

Comme toutes les revendications, celles-ci ne seront obtenues que par la lutte collective.

La CGT vous rappelle que, même en période de crise sanitaire, le droit à manifester existe, et vous invite donc à Nous mobiliser, « masqués mais pas muselés », lors de :

- la manifestation internationale des travailleurs du 1er mai 2021 (à 10h00, place de la Bourse à Strasbourg),
- la grève DGFIP du lundi 10 mai 2021 (que vous soyez en télétravail ou en présentiel).



Notre Assemblée Générale (AG) 2021

Notre AG de section a eu lieu le mardi 6 avril 2021 et, du fait de la période Covid, en mode visio. C'était une première.

Comme notre AG 2020 n'a pas pu se tenir, nous avons fait le point et discuté sur une période longue et combative puisque de mars 2019 à début avril 2021 nous avons vécu le NRP et la Covid. Pour la CGT, cette lutte contre les virus Covid et NRP et ses variants est toujours d'actualité.

Ce fut aussi l'occasion de présenter l'activité CGT nationale DGFIP, celle de l'interpro départementale 67 et le rôle et l'action de l'association INDECOSA 67 (INformation et Défense des CONSommateurs SALariés) aux participants.

Les adhérents, sympathisants et invités présents en ligne ont pu suivre les rapports d'activité et financier CGT Finances Publiques du Bas-Rhin et en discuter avant leur vote. Les adhérents présents ont également élu notre nouvelle Commission Exécutive de section.

Lecture BD

Si le chômage n'est pas une fatalité, l'ouvrage dessiné « le choix du chômage »¹ (de Benoît Collombat, journaliste et de Damien Cuvillier, dessinateur) démontre par une argumentation étayée de nombreux exemples et témoignages que nos dirigeants français et européens successifs des 40 dernières années ont clairement fait le choix de sacrifier l'emploi au profit du capital en remettant « les clefs du monde à l'économie et à la finance ».

Il ne faudrait pas que le travailleur s'imagine pouvoir améliorer sa situation. Et pour continuer à « profiter » sans entrave, il faut que la dépendance du salarié au patron perdure. Les gouvernements successifs ont donc fait le choix de briser les droits des travailleurs par des réformes successives dont la casse du Code du Travail et le projet de réformes des retraites n'en sont que les dernières trouvailles. Même si pour cela il faut laisser une partie des salariés dans la précarité qui résulte du chômage ou d'un emploi mal rémunéré.

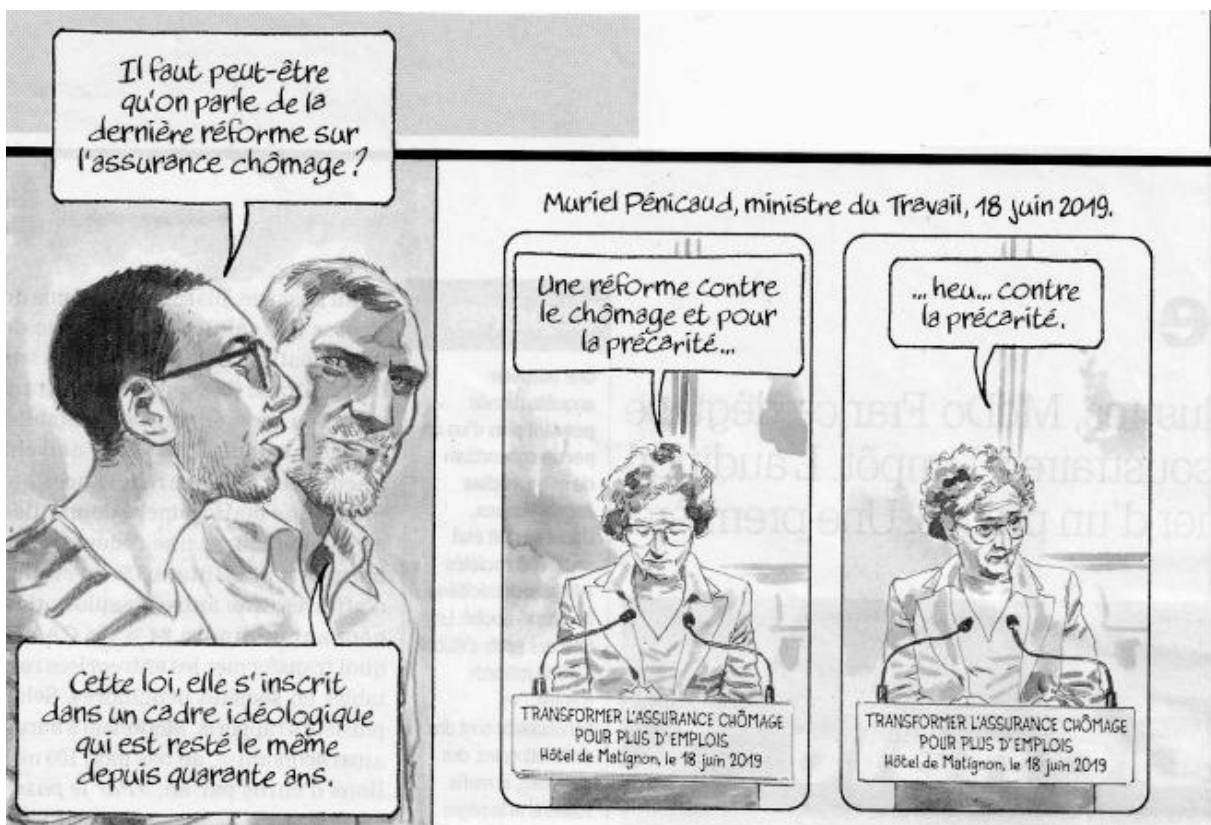
Mais quel rapport entre le chômage subit et la DGFIP me diraient certain(e)s (qui n'ont pas suivi les épisodes successifs de restructurations et de suppressions d'emplois dans nos services) ?

Eh bien, tout d'abord les conditions de travail se dégradent aussi pour nombre d'agents de la DGFIP. Et pas seulement du fait d'un télétravail imposé en période Covid comme voudrait nous le faire croire la direction. Si le télétravail en période Covid n'a pas arrangé les choses, la dégradation des conditions de travail ne date pas d'hier.

Et ensuite, les suppressions d'emplois dans nos services sont la conséquence d'un choix de politique libérale et non une fatalité : nous avons déjà mentionné dans les colonnes de notre journal que les emplois pourraient être redirigés vers la recherche active de la fraude fiscale qui avoisine désormais 100 milliards d'euros chaque année.

Se pose alors la question pour les agents de l'acceptation de cette dégradation de nos conditions de travail et de savoir jusqu'à quand va-t-on accepter ces choix politiques de classe ? Il ne suffira sans doute pas d'augmenter le nombre d'AFIPA dans notre département suite à la création de grosses usines « comptables » pour combler le manque dans nos effectifs.

¹ Ouvrage préfacé par le cinéaste Ken Loach et paru en 2021 aux éditions Futuropolis



Impressions de l'EDR

Celles et ceux qui s'attendaient à lire ici une liste des ressentis, des humeurs... des agents de l'Équipe Départementale de Renfort vont être déçus. La Cigogne vient « juste » vous parler des impressions, du verbe imprimer, des agents de l'EDR en ces temps de télétravail, d'équipements nomades et autres joyeusetés.

Lorsqu'un équipier travaille sur un poste fixe d'un site de la DRFiP67, il a, comme les agents du site, accès à différentes imprimantes et mopieurs.

Lorsqu'il travaille depuis son PC portable, c'est une toute autre histoire. En effet, les imprimantes et mopieurs ne sont pas installés sur le portable, sauf si par chance les gars de la CID (Cellule Informatique Départementale) passent par là pour les installer.



Mais, quand l'équipier change d'affectation, rebelote : pas d'imprimantes. Les geeks diront : « Il suffit de changer l'adresse IP du mopieur. ». Certes, mais pour ça, il faut les droits administrateur pour Windows, donc nécessité d'intervention des gars de la CID.

« Mais alors comment ils font ? »

Tout a été prévu par les têtes pensantes de la direction : les équipiers impriment en PDF via une imprimante virtuelle, enregistrent le fichier confectionné dans un dossier partagé (quand cette possibilité leur est offerte) et soit demandent à un collègue de bien vouloir leur lancer physiquement l'impression du fichier PDF,

soit accèdent à un ordinateur fixe du site pour la lancer eux-mêmes. Bref, un gain de temps énorme !!!

Une solution serait d'installer l'ensemble des mopieurs du département sur les PC portables des agents nomades, mais demander ce travail titanesque à la CID frôle l'hérésie.

Dans un prochain épisode, la Cigogne abordera le sujet de la nouvelle messagerie pro, le courrielleur MCE, qui aussi a réservé un sort peu enviable aux équipiers de l'EDR.

Doit-on voir dans ces décisions ubuesques les prémices de la suppression des EDR ou de leur nomadisme ? La Cigogne ne veut pas y croire.

Nouveau Logo

Depuis plus de 20 ans, vous aviez l'habitude de voir ce dessin de notre camarade Daniel LOTZ dans le cartouche de votre journal préféré.



Lors de notre Assemblée Générale du 6 avril dernier, nous avons choisi de « dépeussier » un peu le volatile et vous présentons donc la Cigogne 2021.



Télétravail à la DRFiP67

Le télétravail imposé aux agents, s'il a permis de limiter les contacts professionnels et donc les risques de contamination, a été à l'origine d'autres difficultés puisque les espaces de travail à domicile n'existent pas pour nombre de nos collègues. Cette situation semble (enfin) être admise par notre direction locale.

Les agents de la DRFiP67 ont activement participé au questionnaire qui leur a été envoyé en mars dernier. Les constats sur les difficultés du télétravail imposé, tel que manque d'équipement ou d'espace de travail correct à domicile, si souvent rappelés à notre direction locale par les représentants du personnel lors des instances, ressortent clairement des réponses à ce questionnaire.

Ainsi 60 % des sondés estiment ne pas disposer

des conditions matérielles pour télétravailler, 34 % d'entre eux estiment que le télétravail représente un surcoût financier (contre 15 % estimant une baisse du coût financier), et 47 % que leur moral s'est dégradé depuis la crise sanitaire (troubles du sommeil, épisodes de dépression, anxiété, stress...).

La CGT et les télétravailleurs attendent donc de rapides mesures concrètes de notre direction afin de régler la souffrance au travail à domicile qui ressort clairement des résultats de ce questionnaire de nombre de nos collègues.

L'activité du télétravail est donc à surveiller de près. D'autant plus que l'instance du CHSCT, où les représentants du personnel pouvaient agir, est appelée à disparaître à compter de fin d'année 2022.

Deus ex machina

Rabelais était plus que jamais un visionnaire en disant « science sans conscience n'est que ruine de l'âme... ». Le monde évolue de plus en plus rapidement, ainsi que de manière générale la technologie. Notre ministère n'échappe pas à la règle et s'adapte quotidiennement à ces évolutions.

Cette année, à l'occasion de la campagne d'impôt sur le revenu, des chatbot sont mis en place afin de répondre directement aux usagers via impots.gouv.fr. Certes, ce type de technologie est largement perfectible mais son émergence, ajoutée au développement de l'intelligence artificielle, pose bien des questions. Des messages formatés, non personnalisés, des "robots" : est-ce là ce qu'attendent les usagers ? Il faut croire que non devant la recrudescence des appels téléphoniques, notamment en cette période de campagne IR, qui restent un moyen privilégié de nous contacter pour nombre d'usagers.

Quelle est la place de l'être humain, quelle est NOTRE place face à tout cela ?

